



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme PASS/LAS: ne pas sacrifier les étudiants en santé de la promo 2020-2021

Question écrite n° 36363

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des premiers étudiants en santé concernés par la réforme prévue par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation du système de santé. Le remplacement de la PACES par le PASS et la LAS devait permettre l'augmentation de la capacité d'accueil des étudiants en deuxième année. Cependant, l'année 2020-2021 est une année de transition qui pénalise les nouveaux étudiants car les étudiants d'avant-réforme (PACES) ont conservé leur droit au redoublement et bénéficieront ainsi d'un quota de places réservées qui seront déduites de la capacité d'accueil en deuxième année. Or, pour corriger cette inégalité, la loi du 24 juillet 2019 prévoyait des budgets spécifiques visant à augmenter la capacité d'accueil en deuxième année dans les universités, comme ce fut le cas de près d'un tiers en moyenne dans celles qui ont expérimenté la réforme. De plus, alors que les étudiants PASS/LAS préparent un concours difficile et suivent un double cursus qui a été extrêmement compliqué par les conditions de la crise sanitaire, il leur est interdit de redoubler. M. le député demande donc à Mme la ministre quel dispositif elle envisage de mettre rapidement en place pour accorder une véritable deuxième chance aux étudiants méritants qui échoueront cette année si particulière du fait du contexte sanitaire. Il lui demande également si elle va débloquer au plus vite les fonds prévus par la loi du 24 juillet 2019 pour fortement augmenter la capacité d'accueil des universités qui appliquent la réforme et de l'informer des délais prévus à cet effet. Venir en aide à cette génération d'étudiants en santé est indispensable à l'équité entre les jeunes, à la réussite du système de soins, à la lutte contre les déserts médicaux et à l'exigence de récompenser le travail et le courage de toute une profession à laquelle rêvent d'appartenir ces étudiants. En particulier en cette période de crise sanitaire. Il lui demande ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36363

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1314

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)